



l'Entrepreneante !

Compte Administratif 2022 - Budget Primitif 2023

Note de présentation

Conseil Municipal en date du 11 avril 2023

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune ; c'est par conséquent un document budgétaire essentiel. Il permet de traduire en termes budgétaires et comptables les actions d'une municipalité en procédant à l'ouverture de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. C'est en ce sens que l'on dit qu'un budget est un acte de prévision, un acte d'autorisation, mais également un acte politique.

Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements programmés.

La section d'investissement présente quant à elle les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres (par exemple l'autofinancement), par des dotations (par exemple le FCTVA) et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine communal.

De plus, le budget principal d'une commune peut être assorti de budgets annexes ; c'est une exception au principe de l'unité budgétaire. Ainsi, La Ville de Liévin compte un budget principal et 6 budgets annexes :

- Nauticaa ;
- Locations de salles ;
- Halle couverte ;
- Production d'énergie ;
- Lotissement Grand Siècle ;
- Lotissement Sablière.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L2313-1, CGCT).

Budget Primitif 2023 - Budget Principal

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	4 307 203,34	5 644 420,98	0,00
Opérations de l'exercice N	47 412 790,31	53 505 868,84	24 663 513,20	27 344 507,74
Résultats de l'exercice N	0,00	6 093 078,53	0,00	2 680 994,54
Résultats de clôture	0,00	10 400 281,87	2 963 426,44	0,00

Déficit d'investissement reporté (compte 001)	<u>2 963 426,44</u>
--	----------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	6 306 559,73
Restes à réaliser RECETTES	9 334 913,09

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>10 400 281,87</u>
Au compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	2 963 426,44

La section de fonctionnement du Budget Primitif de la Ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 59 812 283.87 €. La section d'investissement du Budget Primitif de la Ville est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 49 173 598.23€.

La vue par chapitre du budget primitif 2023 est présentée en annexe de la présente note.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on note principalement :

- Une hausse des dépenses de fluides ;
- Une hausse des charges de personnel correspondant principalement au glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice sur une année pleine ;
- Des atténuations de produits stables ;
- Une augmentation des charges d'intérêts de la dette ;
- Une diminution des charges exceptionnelles (pour mémoire reprise de provisions pour les lotissements en 2022).

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on note principalement :

- Une légère baisse des atténuations de charges ;
- Une augmentation des produits des services et du patrimoine ;
- Une augmentation du produit fiscal due à la variation forfaitaire des bases fiscales ;
- Une baisse des dotations de l'Etat compte-tenu des informations issues de la Loi de Finances pour 2023 ;
- Une baisse des produits de gestion courante.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on note principalement :

- Une continuité des investissements traduits dans le plan pluriannuel d'investissement (26.8 M€) ;
- Les restes à réaliser et reports de crédits de l'exercice 2022 ;
- Le remboursement en capital de la dette qui tient compte de l'emprunt maximum à mobiliser en 2023.

Parmi les recettes de la section d'investissement, on note principalement :

- L'augmentation des subventions d'investissement due à la recherche active de financements extérieurs ;
- La mobilisation d'un emprunt ;
- Le FCTVA.

Budget Primitif 2023 - Budget Annexe « Nauticaa »

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	5 432,82	0,00	408 386,49
Opérations de l'exercice N	1 341 373,02	1 335 940,20	2 857 276,50	1 289 038,57
Résultats de l'exercice N	5 432,82	0,00	1 568 237,93	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	1 159 851,44	0,00

Déficit d'investissement reporté (compte 001)	1 159 851,44
--	---------------------

Restes à réaliser DEPENSES	0,00
Restes à réaliser RECETTES	2 000 000,00

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>0,00</u>
Au compte 001 (Déficit d'investissement reporté)	<u>1 159 851,44</u>

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Nauticaa » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 3 729 065,78 €.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Le versement du forfait d'exploitation contractuel ;
- Les crédits relatifs aux dépenses d'entretien à la charge de la Ville ;
- Les dotations aux amortissements.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Les recettes d'exploitation ;
- La subvention d'équilibre du budget principal.

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe « Nauticaa » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4 697 780,78 €.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- Les avances à verser à la SPL de l'Artois dans le cadre du projet d'extension/réhabilitation ;

Parmi les recettes de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- La régularisation des avances versées à la SPL de l'Artois (écritures d'ordre budgétaires) ;
- Les emprunts ;
- Les amortissements.

Le Budget Primitif Annexe « Nauticaa » 2023 se présente de la manière suivante :

Sens /Section	Chapitre	Crédits ouverts BP 2023
DF	011 - Charges à caractère général	3 318 550,00
DF	023 - Virement à la section d'investissement	42 815,78
DF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00
DF	66 - Charges financières	50 700,00
DF	67 - Charges exceptionnelles	280 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 729 065,78
RF	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000 000,00
RF	75 - Autres produits de gestion courante	2 729 065,78
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 729 065,78
DI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 159 851,44
DI	041 - Opérations patrimoniales	1 717 965,00
DI	16 - Emprunts et dettes assimilées	42 000,00
DI	21 - Immobilisations corporelles	60 000,00
DI	AP2003-Extension et réhabilitation Nauticaa	1 717 964,34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 697 780,78
RI	021 - Virement de la section de fonctionnement	42 815,78
RI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00
RI	041 - Opérations patrimoniales	1 717 965,00
RI	16 - Emprunts et dettes assimilées	900 000,00
RI	Restes à Réaliser 2022/16-Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 697 780,78

Budget Primitif 2023 - Budget Annexe « Locations de salles »

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	67 713,60	0,00	76159,23
Opérations de l'exercice N	211 666,94	143 953,34	109 381,76	67 740,43
Résultats de l'exercice N	67 713,60	0,00	41 641,33	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	34 517,90

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	<u>34 517,90</u>
---	-------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	3 425,46
Restes à réaliser RECETTES	150 000,00

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>0,00</u>
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>34 517,90</u>

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Locations de Salles » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 250 200,00 €.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Les fluides ;
- L'entretien et les réparations ;
- Les dotations aux amortissements ;
- Les charges exceptionnelles.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- Les recettes de locations ;
- La subvention d'équilibre du budget principal.

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe « Locations de Salles » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 380 605,46 €.

Parmi les dépenses de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- Les études pour la rénovation de la Salle de l'Espérance ;
- Des travaux d'agencement et d'aménagement ;
- L'acquisition de matériel.

Parmi les recettes de la section d'investissement, on retrouve principalement :

- Le FCTVA et subvention ;
- Les amortissements ;
- Le transfert des études précédemment mandatées (écritures d'ordre budgétaires).

Le Budget Primitif Annexe « Locations de salles» 2023 se présente de la manière suivante :

Sens /Section	Chapitre	Crédits ouverts BP 2023
DF	011 - Charges à caractère général	161 700,00
DF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000,00
DF	65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00
DF	67 - Charges exceptionnelles	19 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		250 200,00
RF	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00
RF	75 - Autres produits de gestion courante	250 200,00
RF	77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		250 200,00
DI	041 - Opérations patrimoniales	0,00
DI	21 - Immobilisations corporelles	91 280,00
DI	AP 2004 -Rénovation Salle de l'espérance	285 900,00
DI	Restes à réaliser /21- Immobilisations corporelles	3 425,46
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		380 605,46
RI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 517,90
RI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000,00
RI	041 - Opérations patrimoniales	0,00
RI	10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00
RI	13 - Subventions d'investissement	103 087,56
RI	Restes à réaliser 2022/10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00
RI	Restes à réaliser 2022/13 - Subventions d'investissement	125 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		380 605,46

Budget Primitif 2023 - Budget Annexe « Halle couverte »

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		77 469,98		13 997,97
Opérations de l'exercice N	107 101,08	91 538,88	18 425,20	65 937,64
Résultats de l'exercice N	15 562,20			47 512,44
Résultat de clôture		61 907,78		61 510,41

Excédent d'investissement reporté (compte 001)	<u>61 510,41</u>
---	-------------------------

Restes à réaliser DEPENSES	0,00
Restes à réaliser RECETTES	0,00

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>61 907,78</u>
Au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)	<u>61 510,41</u>

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Halle Couverte » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 148 500 ,00 €.

En dépenses, la section de fonctionnement reprend principalement :

- Les fluides ;
- L'entretien du bâtiment ;
- Les dotations aux amortissements.

En recettes, la section de fonctionnement reprend principalement :

- Les loyers ;
- Les refacturations de fluides.

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe « Halle Couverte » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 146 510,41 €.

En dépenses, la section d'investissement reprend principalement :

- Les mises en conformité et les grosses réparations.

En recettes, la section d'investissement reprend principalement :

- Les amortissements.

Le Budget Primitif Annexe « Halle couverte» 2023 se présente de la manière suivante :

Sens /Section	Chapitre	Crédits ouverts BP 2023
DF	011 - Charges à caractère général	57 500,00
DF	023 - Virement à la section d'investissement	0,00
DF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00
DF	65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00
DF	66 - Charges financières	0,00
DF	67 - Charges exceptionnelles	5 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		148 500,00
RF	002 - Résultat de fonctionnement reporté	61 907,78
RF	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	64 592,22
RF	75 - Autres produits de gestion courante	22 000,00
RF	77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		148 500,00
DI	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
DI	21 - Immobilisations corporelles	146 510,41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		146 510,41
RI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	61 510,41
RI	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
RI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		146 510,41

Budget Primitif 2023 - Budget Annexe « Production d'énergie »

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		88 565,50		
Opérations de l'exercice N	0,00	10 914,40		
Résultats de l'exercice N		10 914,40		
Résultat de clôture		99 479,90		

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	<u>99 479,90</u>
---	-------------------------

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe « Production d'Énergie » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 109 479,90 €.

Parmi les dépenses de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- L'entretien des installations ;
- La réparation des installations.

Parmi les recettes de la section de fonctionnement, on retrouve principalement :

- La revente d'électricité.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

Le Budget Primitif Annexe « Production d'énergie » 2023 se présente de la manière suivante :

Sens/ Section	Chapitre	Crédits ouverts 2023
DF	011 - Charges à caractère général	109 479,90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		109 479,90
RF	002 - Résultat d'exploitation reporté	99 479,90
RF	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		109 479,90

Budget Primitif 2023 - Budget Annexe lotissement « Grand Siècle »

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	0,00	0,00	1 758 114,64
Opérations de l'exercice N	6 847 870,47	6 847 870,47	4 831 826,35	6 712 160,78
Résultats de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	1 880 334,43
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	3 638 449,07

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 001 (Excédent-Résultat d'investissement reporté)	<u>3 638 449,07</u>
---	----------------------------

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe Lotissement « Grand Siècle » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 660 961,74 €.

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe Lotissement « Grand Siècle » est présentée en suréquilibre (article L1612-7 du CGCT).

Le Budget Primitif Annexe Lotissement « Grand Siècle » 2023 se présente de la manière suivante :

Sens /Section	Chapitre	Crédits ouverts BP 2023
DF	011 - Charges à caractère général	5 000,00
DF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	532 600,00
DF	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	61 675,87
DF	65 - Autres charges de gestion courante	10,00
DF	66 - Charges financières	61 675,87
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		660 961,74
RF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
RF	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	61 675,87
RF	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 000,00
RF	77 - Produits exceptionnels	127 285,87
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		660 961,74
DI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
DI	16 - Emprunts et dettes assimilées	267 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		667 800,00
RI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 638 449,07
RI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	532 600,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 171 049,07

Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Lotissement « La Sablière »

Le Budget Primitif 2023 intègre les résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	0,00	0,00	0,00	1 163 039,03
Opérations de l'exercice N	710 546,52	710 546,52	540 173,66	663 919,90
Résultats de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	123 746,24
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	1 286 785,27

Les résultats à reporter dans le Budget Primitif 2023 sont les suivants :

Au compte 001 (Excédent-Résultat d'investissement reporté)	<u>1 286 785,27</u>
---	----------------------------

La section de fonctionnement du Budget Primitif Annexe Lotissement « La Sablière » est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 21 856,48 €.

La section d'investissement du Budget Primitif Annexe Lotissement « La Sablière » est présentée en suréquilibre (article L1612-7 du CGCT).

Le Budget Primitif Annexe Lotissement « Sablière » 2023 se présente de la manière suivante :

Sens /Section	Chapitre	Crédits ouverts BP 2023
DF	011 - Charges à caractère général	0,00
DF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
DF	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
DF	65 - Autres charges de gestion courante	0,00
DF	66 - Charges financières	21 856,48
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 856,48
RF	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
RF	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
RF	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
RF	77 - Produits exceptionnels	21 856,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 856,48
DI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
DI	16 - Emprunts et dettes assimilées	83 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		83 500,00
RI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 286 785,27
RI	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 286 785,27